#### BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



### Conseil d'administration

GB.286/MNE/2 286<sup>e</sup> session

Genève, mars 2003

Sous-commission sur les entreprises multinationales

**MNE** 

### DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Options pour la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

- 1. Le présent document, soumis à la demande du bureau de la sous-commission, contient en annexe des suggestions concernant les questions susceptibles d'être insérées dans le questionnaire qui servira de base à la huitième enquête complète sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN. Il tient compte des observations formulées par les membres de la sous-commission en mars 2001 sur la septième enquête et de la discussion qui a eu lieu en novembre 2002 sur le processus et le contenu de l'enquête <sup>1</sup>.
- 2. La sous-commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de demander au Bureau de préparer un projet de questionnaire en vue de la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, pour approbation à sa 288<sup>e</sup> session (novembre 2003).

Genève, le 30 janvier 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 2.

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Documents GB.280/13 et GB.285/12.

#### **Annexe**

### Partie 1: Questions générales

### Historique, objectif et politique générale

- 1. Le gouvernement, les organisations d'employeurs et de travailleurs de votre pays ont-ils examiné les rapports ayant trait à la septième enquête? Dans l'affirmative, cet examen a-t-il influé sur la politique nationale relative aux activités des EMN?
- 2. Votre gouvernement fait-il la distinction entre EMN et entreprises nationales lors de la collecte d'informations sur les pratiques en matière de travail et d'emploi? Dans l'affirmative, prière de joindre les publications pertinentes les plus récentes (y compris les sites Web) ou les documents y faisant référence. Dans la négative, estimez-vous que les pratiques de travail et d'emploi des EMN méritent de recevoir une attention particulière, étant donné l'importance de ces entreprises dans l'économie nationale et dans l'économie mondiale? Est-il envisagé de recueillir des informations différenciées?
- 3. Des informations sur les pratiques en matière de travail et d'emploi de tous les types d'entreprise opérant dans votre pays sont-elles aisément accessibles? Dans l'affirmative, prière de joindre les publications pertinentes les plus récentes (y compris les sites Web) ou les documents y faisant référence.
- 4. Pendant la période 2000-2003, des lois, des politiques et des mesures ayant trait particulièrement aux activités des EMN ont-elles été adoptées par votre gouvernement? Dans l'affirmative, prière de fournir des précisions.
- 5. Avez-vous engagé des consultations avec d'autres gouvernements pour encourager les EMN à adopter de bonnes pratiques sociales, comme il est recommandé au paragraphe 12 de la Déclaration sur les EMN? Dans l'affirmative, prière de fournir des précisions.
- 6. Quel a été, à votre avis, l'impact général des activités des EMN dans votre pays dans les domaines suivants?

Economie nationale:	Positif	Négatif	Inégal	Aucun impact
Niveaux de vie:	Positif	Négatif	Inégal	Aucun impact
Emploi:	Positif	Négatif	Inégal	Aucun impact
Conditions de travail:	Positif	Négatif	Inégal	Aucun impact
Respect des principes et droits fondamentaux au travail:	Positif	Négatif	Inégal	Aucun impact

- 7. Les activités des EMN dans votre pays ont-elles donné lieu à une concentration du pouvoir économique dans un ou plusieurs secteurs? Si tel est le cas, prière de fournir des précisions.
- 8. Votre gouvernement consulte-t-il des entreprises, individuellement ou en tant que groupe, sur les problèmes et priorités liés au développement? Dans l'affirmative, les EMN participent-elles activement à ce processus? Prière de fournir des détails, en indiquant en particulier si cela a amené les EMN à prendre véritablement part aux activités de développement. Prière d'indiquer également si ces consultations font intervenir des organisations d'employeurs et/ou de travailleurs et si elles ont été encouragées par les pays d'accueil des EMN et/ou les institutions internationales de développement.

### **Emploi**

9. A votre connaissance, des initiatives spécifiques ont-elles été prises par les EMN pendant la période 2000-2003 pour assurer la sécurité et la stabilité de l'emploi et pour coopérer avec le gouvernement et les organisations de travailleurs à la lutte contre le chômage? Si oui, prière de fournir des précisions.

- 10. La politique et les réglementations du gouvernement concernant l'investissement étranger direct accordent-elles une attention particulière aux problèmes de l'emploi? Dans l'affirmative, prière de fournir des précisions.
- 11. Lorsqu'elles envisagent d'introduire dans leurs activités des modifications pouvant avoir des effets importants sur l'emploi, les EMN opérant dans votre pays consultent-elles en général le gouvernement et/ou les organisations de travailleurs? Dans l'affirmative, prière de donner des précisions.

#### **Formation**

12. Outre la formation dispensée à leurs propres travailleurs et cadres, les entreprises multinationales apportent-elles une contribution quelconque à la mise en valeur des ressources humaines et à la formation professionnelle dans votre pays, notamment en renforçant les politiques de formation et les systèmes d'offre de formation aux niveaux national et sectoriel et au niveau de l'entreprise, y compris en participant activement aux travaux de tout organe tripartite compétent? Dans l'affirmative, prière de fournir des précisions.

# Conditions de travail et de vie (y compris la sécurité et la santé)

13. Prière d'indiquer si vous êtes en accord ou en désaccord avec les observations ci-après. Votre réponse concerne les activités des EMN dans votre pays en général. S'il est difficile de généraliser, prière de fournir toute information précise que vous jugerez pertinente.

Accord Désaccord

En général, les EMN:

Respectent la législation et la réglementation nationales;

Offrent des salaires, des prestations, des conditions de travail comparables à ceux qu'accordent les meilleurs employeurs nationaux;

Appliquent des normes de sécurité et de santé au travail dépassant celles qui sont imposées par la loi;

Bénéficient aux groupes à bas revenus et aux régions peu développées;

Engagent des négociations collectives sur les salaires, la sécurité et la santé et les conditions de travail en général.

### Relations professionnelles

- 14. L'aptitude des travailleurs des EMN ou de leurs représentants à exercer pleinement le droit d'organisation et de négociation collective est-elle limitée d'une quelconque façon (par exemple, dérogations à la législation du travail dans les zones économiques spéciales, champ limité des négociations collectives étant donné que les représentants locaux des EMN doivent pour la plupart des questions en référer au siège, absence de locaux syndicaux, informations utiles sur les résultats généraux de l'entreprise non fournies par une filiale locale de l'EMN)? Dans l'affirmative, prière de donner des précisions.
- 15. L'un quelconque des avantages offerts aux EMN pour les inciter à investir dans votre pays limite-til d'une quelconque façon les principes et droits fondamentaux au travail? Dans l'affirmative, prière de donner des précisions.
- 16. A votre connaissance, des efforts ont-ils été accomplis par votre propre gouvernement ou par d'autres gouvernements pour encourager les EMN à développer et à améliorer les politiques et pratiques en matière de relations professionnelles ainsi que pour les rendre conformes aux principes de la Déclaration sur les EMN? Dans l'affirmative, prière de donner des précisions.
- 17. A votre connaissance, des EMN ont-elles envisagé ou envisagent-elles de transférer leurs activités dans un autre pays pour ne pas avoir à respecter un ou plusieurs des droits et principes fondamentaux au travail? Dans l'affirmative, prière de donner des précisions.

4 GB286-MNE-2-2003-01-0198-01-FR.Doc/v.2

18. Pendant la période 2000-2003, y a-t-il eu des problèmes particuliers de relations professionnelles propres aux EMN qui opèrent dans votre pays? Dans l'affirmative, prière de donner des précisions.

# Consultation avec les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs concernant ce rapport

#### Gouvernements

19a. S'agit-il d'une réponse commune? Dans l'affirmative, prière d'indiquer le nom des organisations d'employeurs et de travailleurs qui ont participé à la préparation de cette réponse. Dans la négative, prière d'indiquer le nom des organisations d'employeurs et de travailleurs auxquelles des exemplaires de cette réponse ont été envoyés.

### Organisations d'employeurs et de travailleurs

19b. S'agit-il de la réponse d'une organisation d'employeurs ou de travailleurs? Dans l'affirmative, prière d'indiquer à quels pouvoirs publics concernés et à quelles autres organisations d'employeurs ou de travailleurs des copies de cette réponse ont été adressées?

## Promotion de l'observation de la Déclaration sur les EMN

20. Pendant la période 2000-2003, des activités ont-elles été entreprises dans votre pays pour promouvoir la Déclaration sur les EMN? Dans l'affirmative, prière de donner des précisions.

## Différends concernant l'interprétation des dispositions de la Déclaration

21. Des différends ont-ils surgi dans votre pays à la suite de diverses interprétations données par les parties concernées à tel ou tel paragraphe de la Déclaration sur les EMN? Dans l'affirmative, prière de fournir des détails, notamment sur la manière dont ces différends ont été réglés.

### Partie 2: Questions détaillées sur l'emploi

Prière de fournir un exemplaire, un résumé ou une référence à toute étude entreprise dans votre pays pendant la période 2000-2003 qui analyse l'incidence des EMN sur l'emploi au regard d'une ou de plusieurs des questions ci-après:

- nombre d'emplois créés ou perdus;
- conditions d'emploi (y compris le respect des droits et principes fondamentaux);
- introduction de nouvelles technologies;
- aspects sectoriels, en particulier liens en aval et en amont avec des entreprises nationales (fournisseurs et distributeurs);
- évolution de carrière, promotion et avancement professionnel des ressortissants de votre pays.

A votre connaissance, des problèmes sociaux ou de travail particuliers ont-ils été causés par l'acquisition d'entreprises publiques par des EMN ou par leur participation à ce type d'entreprises par suite d'un processus de privatisation ou de déréglementation? Dans l'affirmative, prière de donner des précisions.

GB286-MNE-2-2003-01-0198-01-FR.Doc/v.2 5

Prière de fournir toute information dont vous pourriez disposer sur les zones franches d'exportation, les zones économiques spéciales, les centres de production délocalisés et les investissements entièrement nouveaux ainsi que sur l'observation (ou la non-observation) des recommandations contenues dans les paragraphes 17, 20, 25 et 26 de la Déclaration sur les EMN.

6 GB286-MNE-2-2003-01-0198-01-FR.Doc/v.2